



Degat eaux- robinet introuvable

Par **gally9**, le **28/03/2013 à 11:14**

Bonjour,
Je suis partie en voyage 1 mois sans fermer le robinet principal car je ne l'avais pas trouvé et je ne me souvenais plus où il était. Il est dissimulé sous une plaque murale dont le revêtement se fond totalement avec le mur et il faut vraiment connaître son emplacement pour pouvoir soulever la plaque.
Durant mon absence il y a eu une fuite au niveau de l'alimentation de la chasse d'eau des WC, ce qui a causé par infiltration des dégradations dans l'appartement en dessous, mais pas chez moi.
J'ai trouvé dans les dispositions particulières de mon assurance :
"2. Interrompre la distribution d'eau par la fermeture du robinet principal :
- en cas d'inhabitation d'une durée supérieure à 3 jours.
> Sanction
En cas de sinistre survenant ou s'aggravant à la suite de l'inexécution de ces obligations - sauf cas fortuit ou de force majeure l'indemnité sera RÉDUITE de 50 %."
S'ils refusent d'indemniser à 100% les frais de réparations de mon voisin du dessous, puis-je évoquer la quasi-impossibilité de trouver le robinet principal ou suis-je réellement en faute?
D'avance merci de votre aide.

Par **Lag0**, le **28/03/2013 à 11:39**

Bonjour,
Malheureusement, c'est une clause habituelle des contrats d'assurance et vous ne l'avez pas respectée en laissant le robinet général ouvert malgré une longue absence.
Le fait que ce robinet soit "caché" n'y change rien, en tant que résident du logement, vous êtes censé savoir où il est.

Par **alterego**, le **28/03/2013 à 14:32**

Bonjour,rnrnVotre voisin devrait être intégralement indemnisé des dommages subis.rnrnEn revanche, s'il y en avait eu chez vous, vous n'auriez pas été indemnisée.rnrnCordialement

Par **gally9**, le **28/03/2013 à 17:12**

merci,rnrncela ne veut donc pas dire que je devrai payer 50% des indemnisations a mon voisin?

Par **alterego**, le **28/03/2013 à 17:45**

Absolument pas.rnrnVous avez bien établi une déclarartion dégâts des eaux avec votre voisin ? Laissez faire les assureurs.rnrnCordialement

Par **gally9**, le **28/03/2013 à 17:52**

Oui j'ai fait une declaration de degats des eaux.rnrnJe suis rassurée, je m'inquietais après la lecture de cette clause...rnrnMerci pour vos renseignements !